

MODULE 1 - PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES AGISSEMENTS SEXISTES ET LES VIOLENCES SEXUELLES AU TRAVAIL



Public concerné

Référents CSE en
région Centre-Val de
Loire, Délégués
Syndicaux
Encadrants,
Responsables RH,
Acteurs de
l'entreprise



Prérequis

Pas de prérequis

**formation co-animée
avec le Réseau des
CIDFF**

Dates

18 juin 2026

Lieu

Orléans

Durée

1 jour - 7 heures

Prix

600 € net de TVA

**Cette formation est
déclinable en format
intra-entreprise**

Modalités d'accès

Bulletin de préinscription
à envoyer complété à :

g.mangenot@anact.fr

Inscription définitive dès
réception de la convention
signée

Compréhension de la problématique, leviers de prévention et accueil des victimes

OBJECTIFS

- Identifier et comprendre ce que sont les agissements sexistes et les violences sexuelles au travail (VST)
- Comprendre les stratégies des auteurs et les impacts des agissements sexistes et des VST sur les victimes
- Connaître le cadre juridique et les obligations de l'employeur
- Savoir amorcer une démarche de prévention sur les trois niveaux de prévention
- Analyser une situation de VSST au travail pour interroger la démarche de prévention

LES +

Ce module s'articule en plusieurs séances d'apprentissage avec des échanges entre pairs et des mises en situation.

PROGRAMME

Séance 1 :

Partir des représentations des participants sur les agissements sexistes et les VST pour aboutir à des repères stabilisés et communs en lien avec le cadre juridique.

Séance 2 :

De quoi parle-t-on ? Appréhender les différentes formes d'agissements et leur qualification juridique. Appréhender ce qui relève du pénal et du civil.

Séance 3 :

Du sexisme aux violences sexuelles, comprendre le mécanisme de l'emprise et le continuum des violences.

Séance 4 :

Identifier et appréhender les comportements, les impacts des agissements sexistes et des VST sur les individus, sur le collectif et sur l'entreprise.

Séance 5 :

Renforcer les connaissances sur le rôle de l'employeur et du CSE en termes de santé et sécurité ainsi que sur la démarche de prévention des risques professionnels avec analyse d'une situation problème.

Séance 6 :

Renforcer le rôle de l'employeur, du CSE et du référent en matière de sécurité au travail et particulièrement en prévention du professionnel VSST3.

PÉDAGOGIE

- ★ Mobilisation de la ludo-pédagogie
- ★ Apports théoriques et pratiques
- ★ Échanges d'expérience

Supports de formation transmis par mail, remise d'une attestation de fin de formation. Évaluation de la formation par un pré-questionnaire, un questionnaire à chaud et un questionnaire à froid via une enquête en ligne